

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil 1**

B – 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ind. 46571 (corr. M. S. Dielens)
N/Réf : AVL/KD/AND-2.148/s.457
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue Démosthène, 95. Installation de panneaux photovoltaïques.

En réponse à votre lettre du 5 mai 2009, en référence, reçue le 8 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 mai 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé un avis favorable.

La demande porte sur l'installation de 6 panneaux photovoltaïques inclinés à 43° (soit une surface totale de +/- 10m²) sur la toiture avant d'une maison qui est comprise dans la zone de protection du parc Forestier, classé comme site.

Le demandeur vise, par cette opération, à économiser le coût de sa facture énergétique.

Bien que les travaux seraient réalisés sur le versant orienté vers le parc Forestier, la CRMS n'émet pas d'objection sur l'intervention car son impact visuel sera limité par l'écran de verdure particulièrement dense qui est planté en lisière du parc.

Par conséquent, la Commission émet un avis favorable sur l'intervention.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier); A.A.T.L. – D.U.